



# Avis de concours 2017-53

## 2<sup>e</sup> affichage

Date d'affichage : du 27 juillet au 3 août 2017, 12 h

### Conseiller à l'intégration culturelle (Remplacement temporaire)

**\*Veillez prendre note que vous devez présenter votre CV à chacun des concours dont vous rencontrez les exigences**

<b>Secteur :</b>	Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre Huron-wendat (CDFM)
<b>Supérieur :</b>	Directrice du CDFM
<b>Lieu de travail :</b>	100, rue de l'Ours, Wendake, (Québec) G0A 4V0

<b>Statut :</b>	Temporaire, syndiqué
<b>Horaire :</b>	21 heures par semaine
<b>Début :</b>	Dès que possible
<b>Durée :</b>	Jusqu'au 3 août 2018
<b>Salaire :</b>	Entre 25.24 \$ et 39.86 \$

**Accessibilité :**

- 1- Aux employés réguliers du CNHW syndiqués SECNHW;**
- 2- Aux membres de la Nation huronne-wendat;**  
\* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
- 3- Aux employés temporaires du CNHW;**
- 4- À la population.**

#### Sommaire :

Le titulaire du poste doit effectuer plus spécifiquement la recherche, l'analyse et le développement d'activités pédagogiques en lien avec la culture des Premières Nations inspirées des traditions, des us et coutumes et des modes de vie des autochtones. En collaboration avec le personnel enseignant et non enseignant il veillera à l'intégration de la culture autochtone aux contenus de formation en lien avec les programmes d'enseignement au CDFM.

#### Fonctions principales :

- Rechercher des informations anthropologiques, historiques, sociologiques, soutenues en lien avec la culture des Premières Nations dans les sources pertinentes;
- Élaborer et réaliser, avec le personnel enseignant et non enseignant des contenus de formation en lien avec la culture des Premières Nations afin de les intégrer aux différents programmes d'enseignement;
- Concevoir et évaluer des contenus de cours et des outils d'évaluation fondés sur des connaissances traditionnelles spécifiques en vue d'une accréditation;
- Dispenser les contenus de cours portant spécifiquement sur la culture, l'histoire ou tout autre sujet propre aux Premières Nations, dans le contexte de la formation continue;
- Exécuter toutes autres tâches spécifiques à l'emploi à la demande du supérieur.



# Avis de concours 2017-53

## 2<sup>e</sup> affichage

Date d'affichage : du 27 juillet au 3 août 2017, 12 h

### Exigences :

- Baccalauréat en anthropologie, histoire ou toutes autres combinaisons de formation jugées équivalentes;
- 3 années d'expérience en recherche;
- Expérience en développement de contenu de formation (atout);
- Maîtrise de la langue française écrite et orale;
- Excellente connaissance de l'histoire et de la culture des Premières Nations du Québec et nord-est Amérique;
- Maîtrise de la Suite Microsoft Office.

### Qualités requises :

Capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral, créativité, curiosité intellectuelle, dynamique, esprit d'analyse, esprit d'équipe, esprit de synthèse, initiative, relation interpersonnelle, sens de l'organisation et rigueur.

*La description de tâches détaillée est disponible en communiquant avec la Direction des ressources humaines aux coordonnées ci-dessous.*

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae, une lettre de présentation portant le numéro du concours, leur numéro de bande (s'il y a lieu), leur diplôme et leur relevé de notes sous pli confidentiel à la Direction des ressources humaines avant la fin de l'affichage.

Conseil de la Nation huronne-wendat  
**Direction des ressources humaines**  
255, Place Chef Michel Laveau  
Wendake (Québec) G0A 4V0  
Ou par courriel à : [rh@cnhw.qc.ca](mailto:rh@cnhw.qc.ca)

**SEULS LES CANDIDATS AYANT ÉTÉ RETENUS. LORS DE LA PRÉ-SÉLECTION  
SERONT JOINTS POUR LES ENTREVUES**

*Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences du poste seront retenues après évaluation. Aucune demande d'emploi reçue après la date et heure de la fin de l'affichage ne sera considérée.*

*Le candidat sélectionné pourrait devoir se soumettre à une enquête d'antécédents judiciaires avant d'obtenir le poste. En déposant sa candidature pour un concours, le candidat accepte que son nom soit diffusé publiquement au moment de son embauche.*

*Le Conseil de la Nation huronne-wendat se réserve le droit de rejeter toutes les candidatures reçues et de n'embaucher aucune personne, même celle ayant obtenu le meilleur résultat lors de l'entrevue pour le concours.*